

SÉANCE DU 6 JUILLET 2022

AVIS° 2022 / 79 / TRAM ROUBAIX TOURCOING A LILLE / 4

PROJET DE CREATION D'UNE LIGNE DE TRAMWAY ROUBAIX TOURCOING A LILLE (59)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé en date du 23 juin 2021 de M. Damien CASTELAIN, Président de la Métropole Européenne de LILLE, relatif au projet de création d'une ligne de tramway centrée sur le pôle métropolitain ROUBAIX TOURCOING,
- vu sa décision n°2022 / 76 / TRAM ROUBAIX TOURCOING A LILLE / 3, en date du 06 juillet 2022, prenant acte des réponses du maître d'ouvrage et désignant M Christophe BACHOLLE garant de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

après en avoir délibéré,

#### CONSTATE QUE :

la concertation préalable a permis au public d'accéder à une information complète et de formuler des observations et propositions sur le projet.

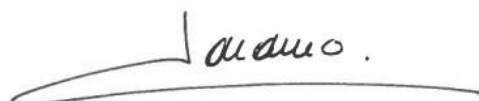
la concertation préalable a permis au maître d'ouvrage d'adapter son projet pour intégrer certaines observations et propositions du public, il s'est notamment engagé d'approfondir ses études sur la desserte du secteur de Watrelos et de la liaison transfrontalière.

le document publié par le maître d'ouvrage suite à la concertation préalable portant sur le projet de création d'une ligne de tramway Roubaix Tourcoing à Lille apporte des réponses globalement complètes et argumentés aux questions et arguments du public.

#### RECOMMANDE QUE :

la concertation continue permette de poursuivre les échanges sur le projet, et notamment la desserte du secteur de Watrelos et de la liaison transfrontalière.

La Présidente



Chantal JOUANNO